

Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

organisé par la

PROVINCE DE HAINAUT

**Demande de conciliation de la décision du Jury de qualification – Juin 2020**

**A introduire au plus tard 2 jours ouvrables après l’affichage de la décision du Jury de qualification**

Date et heure de réception du formulaire \* : .....

Date et heure de la conciliation\* : .....

Signature du demandeur

Nom, prénom et signature  
pour l’établissement

Etablissement scolaire : .....

Adresse : .....

Je, soussigné (e) :

- Père, mère ou représentant légal de l’élève mineur
- Elève majeur

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse (rue, n°, code postal, localité).....

Téléphone : .....

Souhaite que le Jury de qualification réexamine sa décision à propos de l’élève (à compléter uniquement pour l’élève mineur) :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse (si différente de celle des parents) .....

Année d’étude de l’élève : .....

Enseignement

- |  |   |
|--|---|
| <input type="radio"/> Général                  | <input type="radio"/> Technique de qualification  |
| <input type="radio"/> Technique de transition  | <input type="radio"/> Artistique de qualification |
| <input type="radio"/> Artistique de transition | <input type="radio"/> Professionnel               |

Option : .....

\*à compléter par l’établissement scolaire

**Décision du Jury de qualification :**

O L'élève n'obtient pas le certificat de qualification au terme de l'épreuve de juin et il est ajourné.

Motivation de la décision du Jury de qualification :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Raisons pour lesquelles vous souhaitez que la décision soit réexaminée :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, vous pouvez joindre un courrier complémentaire ou d'autres documents que vous jugeriez utiles pour l'analyse de votre demande.)

Décision du Comité de conciliation :

O La décision initiale est maintenue et motivée par .....

O Le Comité de conciliation a décidé de tenir compte des arguments avancés dans la procédure interne de conciliation et demande au Jury de qualification de réexaminer sa décision. Le Jury de qualification se réunira le .....

Cette décision est communiquée à l'élève majeur ou au représentant légal de l'élève mineur par écrit contre accusé de réception ou par courrier recommandé.

Signature du Directeur général régional\*\*,

Signature du Chef d'établissement ou de son délégué\*\*,

(\*\* précédé du nom et prénom)

Fait à ....., le .....